



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



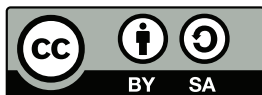
L'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation

Un programme conjoint de
l'UNESCO, d'ONU-Femmes, d'UNFPA et de la Banque mondiale



Publié en 2015 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2015



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Crédit de la photo de couverture : Niroj Shrestha, Népal

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO.

Pourquoi faire de l'éducation des filles et des femmes une priorité ? ● ● ●

Malgré les progrès impressionnants accomplis depuis l'an 2000, les filles et les femmes représentent toujours la majorité des enfants non scolarisés et des adultes analphabètes :

- 31 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire sont toujours exclues du système scolaire.
- Seuls 38 % des pays sont parvenus à la parité des sexes au niveau secondaire, contre 63 % au niveau primaire.
- Dans le monde, 64 % des analphabètes sont des femmes, soit 493 millions de personnes.

Nous devons faire plus, différemment et mieux pour garantir à chaque fille et femme le droit à l'éducation. Nous devons élaborer une nouvelle stratégie et mettre en place de nouveaux partenariats innovants afin d'autonomiser l'ensemble des jeunes femmes et des filles.

La réalisation de tous les Objectifs de développement durable nécessite d'offrir aux filles un accès égal à l'éducation et de les scolariser suffisamment longtemps pour que leur apprentissage ait un véritable impact sur leur vie et leur société.

Une réponse conjointe s'impose, car l'exclusion trouve son terreau dans les inégalités économiques, socioculturelles et politiques. De la pauvreté des familles et des pratiques sociales discriminatoires aux problèmes de sécurité, à la mauvaise qualité de l'enseignement et aux violences liées au genre, le chemin de l'école reste semé d'embûches pour les filles au cours de leur adolescence, période de leur vie où les problèmes de santé sexuelle et reproductive entravent de façon significative leur accès aux opportunités éducatives.

Les sociétés paient le prix fort lorsque les filles et les femmes sont privées de leur droit à l'éducation : pauvreté chronique, taux élevés de mortalité infantile et maternelle, malnutrition, mariages précoces, risque d'exploitation et participation limitée à la vie publique.

Nous savons par ailleurs que l'éducation des filles et des femmes est porteuse de bienfaits considérables pour tous en matière de développement, notamment en termes d'amélioration du niveau de santé et d'éducation dans les familles, d'emplois décents, de revenus plus élevés et d'une meilleure participation à la vie publique. En somme, une vie digne et des sociétés plus inclusives.



« Aucune raison, qu'elle soit d'ordre culturel, économique ou social, ne justifie que les filles et les femmes se voient refuser l'accès à l'éducation. Il s'agit d'un droit fondamental et d'une condition sine qua non pour atteindre tous les objectifs de développement convenus au niveau international. C'est par l'éducation que les filles et les femmes obtiendront la liberté de faire des choix, de façonner leur avenir et d'édifier des sociétés plus inclusives et plus justes. »

Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO

Pourquoi un nouveau programme ? ● ● ●

Nous devons tirer les enseignements des expériences passées. Les pratiques conventionnelles axées sur la seule question de l'accès à l'éducation ne suffisent pas à produire de véritables changements dans la vie des femmes et des filles. Celles-ci doivent aller à l'école, y rester ou y retourner si elles ont abandonné leurs études ; elles doivent acquérir des connaissances utiles ainsi que la capacité d'évoluer vers un emploi productif et de négocier la transition vers l'âge adulte.

Ce programme conjoint se fonde sur une approche couvrant l'ensemble du cycle de vie. Il vise à renforcer les liens entre éducation, santé, égalité des genres et autonomisation.

Il vise à maintenir les filles et les jeunes femmes dans le système éducatif en créant pour elles un environnement favorable, à les rendre autonomes via l'acquisition de connaissances et de capacités utiles, à garantir leur bonne santé et la prise de décisions éclairées en matière de santé sexuelle et reproductive, et à accompagner leur transition saine et réussie vers l'âge adulte et le marché du travail ainsi que leur participation active à la vie publique.

En outre, ce programme conjoint mettra à profit les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer les méthodes d'enseignement et le contenu des cours, et encouragera l'élargissement de leur application pour la génération de revenus, l'apprentissage tout au long de la vie et l'exercice de la citoyenneté.



« Nous devons faire en sorte que chaque porte permettant aux filles et aux femmes d'accéder à l'éducation reste ouverte tout au long de leur vie ; que les filles et les femmes qui ont abandonné leurs études aient une seconde chance ; qu'elles aient les capacités nécessaires pour entrer dans une vie productive et une pleine citoyenneté ; et que l'autonomisation des filles et des femmes fasse partie intégrante de notre retour sur investissement dans le domaine de l'éducation. »

Phumzile Mlambo-Ngcuka, Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive, ONU-Femmes

Le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes

Le programme conjoint est conçu dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes lancé par l'UNESCO en 2011. Il est guidé par la conviction que l'éducation des filles et des femmes peut rompre le cycle de la pauvreté et favoriser une meilleure justice sociale ainsi que le développement économique et une paix durable. Le Partenariat vise à offrir davantage de possibilités d'apprentissage aux adolescentes et aux femmes et à apporter des solutions à certains des défis et obstacles majeurs qui les empêchent d'accéder à l'éducation.

Quels sont nos objectifs ? ●●●

Ce programme conjoint visera à atteindre les quatre grands objectifs suivants :

- Plus d'adolescentes et de jeunes femmes accéderont à l'éducation et achèveront des études de qualité, adaptées à leur situation, sensibles à leur genre, et, à terme, contribuant à transformer les relations de genre ;
- Les structures sociales et de gouvernance qui ont une influence sur la vie des filles et des femmes seront renforcées pour favoriser la création d'opportunités éducatives répondant aux préoccupations relatives à l'égalité des genres ;
- Les services d'éducation et de santé, en particulier de santé sexuelle et reproductive, travailleront en collaboration plus étroite pour garantir que les filles soient en bonne santé et en sécurité, leur permettant alors d'apprendre plus efficacement ;
- Les capacités des autorités nationales et infranationales seront renforcées en vue d'utiliser les technologies, les innovations, les connaissances et les données disponibles pour promouvoir le développement d'opportunités éducatives répondant aux préoccupations relatives à l'égalité des genres.

Le programme conjoint contribuera aux Objectifs de développement durable post-2015 proposés par le Groupe de travail ouvert des Nations Unies, en particulier l'objectif n° 4 « Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et l'objectif n° 5 « Réaliser l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Il participera à la réalisation des prochains Objectifs de développement durable qui seront convenus.



© Salah Khaled, Soudan du Sud

Trois organismes des Nations Unies unissent leurs forces pour changer le cours des choses ●●●

Le programme conjoint réunit trois organismes des Nations Unies – l'UNESCO, ONU-Femmes et l'UNFPA – pour profiter et tirer parti de leurs atouts propres et de leur complémentarité. Combinant les ressources ainsi que l'expérience pratique, normative et programmatique de ces entités, le programme conjoint vise à promouvoir l'éducation, l'égalité des genres et la santé pour l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes. La Banque mondiale apportera son expertise technique au programme conjoint en tant qu'institution partenaire multilatérale.

Où le programme sera-t-il mis en œuvre ? ●●●

L'objectif est de mettre en œuvre le programme dans 20 pays où l'éducation des filles et des femmes continue de se heurter à des difficultés considérables, en priorité dans les zones en situation de post-conflit et de post-catastrophe. Sa mise en œuvre se fera progressivement, la première phase visant les six pays suivants :

- Asie du Sud : Népal, Pakistan
- Afrique subsaharienne : Mali, Niger, Soudan du Sud et Tanzanie

Qui seront les bénéficiaires ? ●●●

Le programme conjoint concernera les adolescentes (de 10 à 19 ans) et les jeunes femmes (de 20 à 24 ans) exposées à la discrimination et à l'exclusion dans le domaine de l'éducation.

Comment atteindrons-nous nos objectifs ? ●●●

Le programme conjoint mettra à profit les compétences et l'expertise que les trois agences participantes auront mises en commun afin de renforcer les secteurs de l'éducation et de la santé, l'environnement socio-culturel ainsi que la gouvernance au niveau national grâce à des activités de plaidoyer, de consultation normative, d'appui technique et de coopération intersectorielle.

Sa mise en œuvre s'articule autour de quatre composantes complémentaires :

- **Composante 1** : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation pour les adolescentes et les jeunes femmes.
- **Composante 2** : Favoriser la création d'environnements favorables par des actions de plaidoyer et une coordination et administration intersectorielles.
- **Composante 3** : Renforcer les liens stratégiques et programmatiques entre les secteurs de la santé et de l'éducation pour que les besoins et les droits des adolescentes et des jeunes femmes soient respectés.
- **Composante 4** : Créer une base de données factuelles pour les politiques et les actions éducatives répondant aux préoccupations relatives à l'égalité des genres.

La pérennité du programme reposera sur son appropriation par les pays concernés, sur un fort leadership national et sur une mobilisation de la population locale auprès des filles et des jeunes femmes.

Qui sont nos partenaires ? ●●●

La création de solides partenariats intersectoriels est essentielle. Parmi les principales parties prenantes qui feront avancer le programme figurent les Ministères de l'éducation, de l'égalité des genres et/ou des femmes, de la santé, de la jeunesse, de la technologie et des finances, ainsi que des organisations de la société civile et des acteurs non gouvernementaux concernés.

Mobilisation des ressources pour le programme conjoint



Ce programme basé sur l'engagement commun de trois organismes des Nations Unies et sur un projet solide invitera les États membres, fondations, acteurs du secteur privé et autres parties prenantes à y adhérer.



« De nos jours, trop de filles abandonnent leurs études en raison de grossesses chez les adolescentes et de mariages précoces et forcés. Une éducation sexuelle complète et l'accès aux informations ainsi qu'aux services de santé sexuelle et reproductive protègent le droit à l'éducation et à la santé, favorisent l'égalité des genres et contribuent à la réalisation des objectifs convenus au niveau international. »

Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif de l'UNFPA



© UNESCO Islamabad, Pakistan

Pour plus d'informations

UNESCO

Bureau exécutif
Secteur de l'éducation
7, place de Fontenoy
75007 Paris
Courriel : gender.ed@unesco.org

UNFPA

Technical Division
605 Third Avenue
New York, NY 10158
Courriel : education@unfpa.org

ONU-Femmes

UN Women Education
Office of the Executive Director
UN Women
220 E. 42nd Street
New York NY 10017
Courriel : educationadvisor@unwomen.org

Banque mondiale

c/o Gender CCSA MC 4-400
1818 H Street NW
Washington DC 20433

